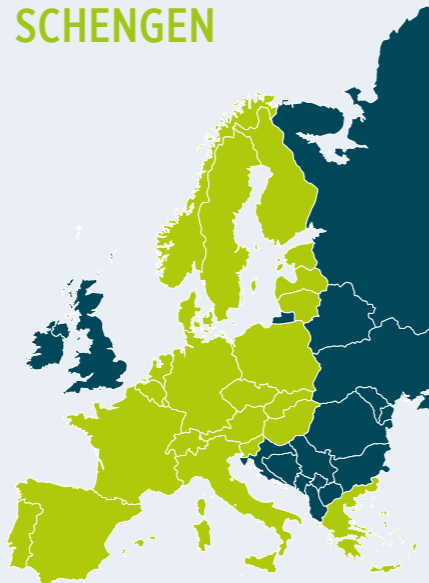




L'ESPACE SCHENGEN



Cette brochure est un aperçu des garanties et n'a pas de valeur contractuelle. L'intégralité des conditions et exclusions peut être consultée sur le contrat et sur nos sites : www.acs-ami.com et www.assistance-etudiants.com

Contrat souscrit par l'Association pour la Mobilité Internationale auprès du groupe Allianz. Entreprises régies par le Code des Assurances et soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex.

ACS
153, rue de l'université 75007 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 40 47 91 00 – Fax : +33 (0)1 40 47 61 90
E-mail : contact@acs-ami.com
ACS, S.A.S. au capital de 150 000 €
Société de courtage d'assurances
317 218 188 RCS Paris
N° ORIAS 07 000 350 – Site web ORIAS : www.orias.fr

COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

En nous envoyant par courrier postal toutes les factures médicales originales ou en venant directement déposer votre demande de remboursement dans nos bureaux du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 à cette adresse : ACS Service Médical A l'attention du médecin-conseil - 153, rue de l'université 75007 Paris - France.

En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures, contactez-nous pour une prise en charge directe :
Service Médical : +33 (0)1 40 47 91 04

QUI SOMMES-NOUS ?

ACS (Assurances Courtages et Services) est une société de courtage d'assurance santé spécialisée dans la mobilité internationale étudiante depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui, ACS propose toute une gamme de solutions d'assurance pour couvrir tout type de séjour en France ou à l'étranger, du court voyage à l'expatriation longue durée à ses plus de 70 000 clients répartis dans le monde entier. Connectez-vous à notre site internet et découvrez toutes nos solutions d'assurance :
www.acs-ami.com

Suivez l'actualité d'ACS et découvrez de nombreux conseils sur le voyage et l'expatriation sur nos réseaux sociaux et notre blog :



Souscrivez en ligne :
www.acs-ami.com

153, rue de l'université 75007 Paris - France
M° Invalides – M° Alma-Marceau
Tél. : +33 (0)1 40 47 91 00 – Fax : +33 (0)1 40 47 61 90
E-mail : contact@acs-ami.com

www.acs-ami.com
www.assistance-etudiants.com



SOUSCRIVEZ EN LIGNE
www.acs-ami.com

CONCEPTION ET RÉALISATION : MAP ADVERTISING *map*



ASSURANCE POUR VISA SCHENGEN
EUROPAX

153, RUE DE L'UNIVERSITÉ
75007 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 47 91 00
contact@acs-ami.com
www.acs-ami.com



POURQUOI SOUSCRIRE EUROPAX ?

Lorsque vous voyagez en Europe, il est possible que vous ayez besoin d'un visa pour pouvoir entrer dans l'Espace Schengen. L'obtention de ce visa nécessite une assurance voyage privée qui couvre vos soins médicaux à hauteur de 30 000 € et qui propose une garantie Rapatriement et Responsabilité Civile.

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Les voyageurs étrangers de moins de 70 ans séjournant pour une durée maximum de 90 jours dans l'Espace Schengen.

NOS POINTS FORTS

- Contrat valable pour la demande de visa Schengen et pour l'attestation d'accueil.
- Tarifs compétitifs et excellent rapport qualité/prix.
- Contrat valable pour la durée de votre choix entre 1 et 90 jours.
- Pour vos soins médicaux, vous avez le libre choix des médecins et des hôpitaux.
- Contrat valable en France et dans tout l'Espace Schengen.
- Remboursements possibles à nos bureaux à Paris.
- Les garanties sont souscrites auprès de l'une des plus importantes compagnies mondiales ALLIANZ.
- Souscription et paiement sécurisés en ligne, délivrance immédiate de l'attestation d'assurance.

ASSURANCE POUR VISA SCHENGEN

NOS TARIFS

Les tarifs sont dégressifs en fonction de la durée du contrat.

Durée du contrat	Pays de provenance Europe, Afrique, Amérique	Pays de provenance Asie, Océanie
Jusqu'à 5 jours	20 €	25 €
6 à 10 jours	27 €	31 €
11 à 16 jours	31 €	40 €
17 à 22 jours	38 €	46 €
23 à 30 jours	47 €	54 €
31 à 45 jours	54 €	63 €
46 à 60 jours	62 €	76 €
61 à 75 jours	73 €	88 €
76 à 90 jours	80 €	97 €

GARANTIES

FRAIS MÉDICAUX

- Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dans l'espace Schengen
- Soins dentaires

MONTANTS

30 000 €
Franchise : 30 €
92 €

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement ou transport sanitaire
- Accompagnement lors du rapatriement ou transport sanitaire
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais funéraires nécessaires au transport
- Paiement des frais de recherche ou de secours

Frais réels
Titre de transport
Frais reels
1 500 €
1 500 € par personne et 4 000 € par événement

PRÉVOYANCE

- Capital décès

1 000 €

RESPONSABILITÉ CIVILE

- Dommages corporels matériels et immatériels confondus
- Dommages matériels et immatériels seuls
- Objets confiés dans le cadre de stages
- Franchise par dossier

4 575 000 €
76 000 €
11 000 €
80 €

